

NOTICE

Votre inscription en 5 étapes

1

- Choisir une session de formation professionnelle sur le site internet de Mayenne Culture : mayenneculture.fr
- Cliquer sur "s'inscrire à la formation".

2

Prise en charge par l'employeur :

- Compléter les informations personnelles du/de la stagiaire, cliquer sur "employé" dans la rubrique "statut" et préciser le nom de la structure qui financera la formation (nom de la collectivité ou de la structure associative)

ou

Prise en charge individuelle :

- Compléter les informations personnelles du/de la stagiaire, cliquer sur "particulier" dans la rubrique "statut".

3

Mayenne Culture traitera votre demande dans un délai de quelques jours. Vous recevrez un mail avec le dossier d'inscription prérempli, comprenant :

- le bulletin d'inscription complété
- la convention de formation
- un rappel des modalités d'inscription et du règlement intérieur

4

Prise en charge par l'employeur :

- Le/la stagiaire doit transférer le mail avec la pièce jointe (dossier d'inscription) à sa direction pour validation. Celle-ci transmettra le dossier au service compétent de la collectivité pour finaliser la prise en charge employeur en retournant la convention signée accompagnée du bon de commande ou du règlement.

ou

Prise en charge individuelle :

- Le/la stagiaire signe lui/elle-même la convention de formation et la retourne à Mayenne Culture avec le règlement (espèces ou chèque à l'ordre de Mayenne Culture)

5

Mayenne Culture reçoit la convention de formation signée accompagnée du bon de commande ou règlement et confirme la réception du dossier au stagiaire par un accusé-réception par mail.

Pour toute question, contactez-nous au
02 43 67 60 90 ou à contact@mayenneculture.fr